



70 ans d'expérience dans
l'accompagnement
des personnes

ASEI
Agissons pour l'inclusion

Les ressources du PCPE 82

- 1 directrice
- 2 psychologues coordonnatrices
- 1 aide médico-psychologique spécialisée TSA
- 1 secrétaire
- 50 professionnels du libéral partenaires
- 1 réseau de partenaires institutionnels
- **Audrey Rommé-Estéban**
coordonnatrice – 07 85 16 85 79
- **Aurore Sanson**
coordonnatrice – 06 89 17 30 08
- Secrétariat - 05 63 03 79 74
Poste 33 146

Mail : pcpe82@asei.asso.fr

Adossé au CMPP Ingres

PCPE ENFANT 82 Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

En lien avec la
MDPH
Maison Départementale
des Personnes
Handicapées
28 rue de la Banque
82000 MONTAUBAN
Tel : 0800 10 28 48



Du lundi au vendredi



ASEI
Agissons pour l'inclusion



PCPE ENFANT 82
Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

CMPP Ingres
2 rue de la Fraternité
82000 MONTAUBAN

Tel : 05 63 03 79 74 / pcpe82@asei.asso.fr

www.asei.asso.fr



PCPE ENFANT 82

Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées de Tarn-et-Garonne



PCPE ENFANT 82 – Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

Une réponse personnalisée aux besoins de la personne accompagnée pour éviter les ruptures de parcours de soins

Bénéficiaires du PCPE ENFANT 82

Jeunes de 0 à 20 ans présentant les handicaps suivants :

- **Troubles neuro-développementaux** (dont TSA / Troubles du Spectre Autistique)
- **Déficiência intellectuelle** avec ou sans troubles associés ;
- **Pluri handicap** rendant inadapté tout accompagnement qui ne s'appuierait pas sur un regroupement de partenaires ;
- **Troubles du caractère et du comportement**
- **Troubles DYS** sévères

Et leurs proches aidants.

Objectifs du PCPE ENFANT 82

Le PCPE 82 est habilité à mettre en œuvre ses actions avec les enfants et adolescents :

- Dont l'**accompagnement est insuffisant**, quelles que soient les modalités de scolarisation et dont le projet amène à proposer des interventions de soutien extérieur
- En **attente d'une orientation** vers un établissement ou un service médico-social
- Dans une **période de transition** vers un établissement ou un service et qui nécessite un appui à la continuité des interventions.

Périmètre d'action : Tarn-et-Garonne

Prestations du PCPE ENFANT 82

Auprès du jeune :

- Mettre en place un accompagnement adapté à ses compétences, ses capacités et ses besoins avec l'intervention coordonnée de professionnels libéraux, du secteur médico-social ou de la santé.

Auprès de la Famille :

- Soutenir, accompagner, orienter
- Renforcer et valoriser les savoir-faire des aidants
- Proposer des prestations permettant un répit pour les familles

Conditions d'admission et durée de l'accompagnement

La famille peut saisir directement le PCPE pour être accompagnée dans la démarche auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'admission peut aussi se faire sur orientation de la CDAPH.

La durée de la notification de la CDAPH est d'une durée limitée à 12 mois (renouvelable à la demande du PCPE).

Accompagnement de l'enfant et de sa famille, dans une visée inclusive



Soins individualisés souples et adaptés



Equipe pluridisciplinaire, partenaires libéraux et salariés



Interventions directes et indirectes avec le réseau partenaire

AMBITION 1



RENDRE POSSIBLE
L'AUTODÉTERMINATION DES
PERSONNES ACCOMPAGNÉES

AMBITION 2



NOUS ADAPTER,
NOUS TRANSFORMER
ET NOUS OUVRIR

AMBITION 3



AGIR POUR LA
TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ